



Le Président

Papeete, le 27 mars 2013



*Recu
Le 29/3/13
Sec. Marc VIZY*

M. François HOLLANDE

Président de la République,

**Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris, France**

Objet : Réinscription de la Polynésie Française sur la liste des territoires non-autonomes des Nations Unies.

Monsieur le Président, *Cher François*

Contrairement à ce que véhicule l'opposition locale, je n'ai aucun doute sur votre parfaite connaissance de la progression de notre démarche auprès des Nations Unies.

Cette démarche, vous le savez, est au cœur de mon action politique depuis toujours. Mon premier déplacement à l'ONU date de 1978.

Depuis 2011, avec le soutien de la majorité de l'Assemblée de Polynésie, j'ai à nouveau repris mon bâton de pèlerin. Pour autant, qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas d'une obsession personnelle, déconnectée du souci du devenir du Peuple Ma'ohi. Bien au contraire, il s'agit là d'une opportunité unique, pour la France, de réussir enfin sans violence, une transition transparente, vers l'auto-détermination.

Nous aurions pu, dès mars 2012 introduire notre résolution aux Nations Unies. Par respect pour l'accord qui unit le Parti Socialiste et le Tavini Huiraatira, et pour ne pas interférer dans votre campagne présidentielle, nous avons accepté de différer cette introduction, persuadés de trouver auprès de vous, une écoute nouvelle à nos demandes, après lesdites élections.

Fondamentalement, rien ne nous y obligeait. Aujourd'hui, à la lueur des pressions contraires énormes opérées par votre ambassadeur permanent aux Nations Unies, je m'interroge.

Malgré tout, le 7 février 2013, la première ébauche de la résolution A.67.L.56 a été officiellement introduite, sponsorisée par trois courageux petits Pays : Les îles Salomon, Nauru et Tuvalu.

Cette ébauche a ensuite fait l'objet de deux discussions informelles, de coutume aux Nations Unies, qui nous ont permis de recueillir toutes les observations pertinentes visant à améliorer le contenu de cette résolution, sans en trahir l'esprit initial.

A cet égard, et malgré la violence et la condescendance des interventions de M. Gérard Araud, nous avons pris en considération les remarques de forme et de fond exprimées à travers lui par la France. En a résulté une version mise à jour qui est à la fois plus proche des « standards d'écriture admis » des Nations Unies, et de la résolution 41-41 de 1986, qui a permis la réinscription de la Nouvelle Calédonie.

La résolution A.67.L.56 REV 1 est enregistrée depuis le 1^{er} mars. Le secrétariat de l'Assemblée Générale de L'ONU nous avait proposé plusieurs dates, entre le 21 et le 28 mars pour l'examen de cette résolution.

Aujourd'hui, après trois rencontres de notre délégation avec la Présidence de l'Assemblée Générale, il est évident qu'une stratégie de « renvoi aux calendes grecques » est à l'œuvre.

Sans vous embarrasser des détails de procédure, et des motifs invoqués pour nous refuser une date, je tiens à attirer votre attention sur l'incompréhension et la frustration croissante que nous témoignent les nombreux Pays membres que nous avons rencontrés à l'égard de la position de la France. En effet, pour la majorité d'entre eux, le droit à l'auto-détermination est un principe sacré, inscrit dans l'ADN des Nations Unies. Il n'est pas tributaire des considérations locales, et s'exerce de manière continue.

Par ailleurs, la pression française auprès de la Présidence de l'Assemblée Générale est également perçue comme un déni de l'impérieuse démocratie qui doit s'exercer au plan de ladite Assemblée Générale. Chaque Pays membre est sur le même pied d'égalité au sein de l'Assemblée Générale, seules les questions de sécurité relevant de la prépondérance du conseil de sécurité.

Si certains de vos confrères des « P5 » semblent s'accommoder de l'action française sur notre dossier, d'autres nous ont fait part de leur étonnement.

Nous sommes aujourd'hui assurés qu'en cas de vote, cette résolution recueillera une majorité de suffrages en sa faveur. Et plus la pression exercée sera forte, plus cette majorité sera renforcée.

J'en appelle, Monsieur le Président à votre sagesse, pour que cesse l'obstruction sur ce dossier, et qu'ensemble, nous puissions faire de la résolution A.67.L56 rev 1 une réussite commune plutôt qu'un sujet de discorde.

Une réussite, non pas « électoraliste », mais bien politique au sens noble du terme, signe d'une rupture franche avec des réflexes colonialistes d'un autre âge.

Avec votre aide, je veux rester persuadé que nous pourrons ensemble, au lendemain de l'adoption de cette résolution enfin dire :

Le changement, c'est maintenant !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


Oscar, Manutahi TEMARU